

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 02 décembre 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 22

Absents excusés : 06

Absents : 01

Procuration : 04

Sens du Vote

Pour : 26

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 13
Date de transmission
en préfecture :

09 DEC. 2025

Par suite d'une convocation en date du 25 novembre 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mardi 02 décembre à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOU, Luigi LANCASTRE, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Yvon TOI-OTTO, Véronique GOMBAULD, Audrey BOURSEAU, Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Pierrot TAURUS.

Absent : Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET-BAILLET donne procuration à Marie-Pierre DARLY, Yvon TOI-OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Véronique GOMBAULD donne procuration à Albert AIRA, Pierrot TAURUS donne procuration à Jennifer LINON.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGOU

Validation du nouveau plan de financement pour la rénovation de la crèche

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°18 en date du 04 novembre 2023 sollicitant un partenariat de la CAF pour la rénovation de la crèche municipale dans le cadre du Contrat Territorial Global,

Considérant la notification d'accompagnement de la CAF d'un montant de **546 965,55 € HT** pour la rénovation de la crèche communale dont le coût des travaux était chiffré à **683 706,94 € HT**,

Considérant la nécessité de renforcer la sécurité du site avant l'ouverture au Public,

Considérant que le coût prévisionnel de l'opération a été réévalué et passe à **738 854,97 € HT**,

Vu la sollicitation de la CAF pour un accompagnement supplémentaire de **55 148,03 € HT**,

Vu l'avis favorable de la commission thématique de la CAF à cette demande d'accompagnement supplémentaire,

Considérant l'ouverture programmée de la crèche à compter du 02 février 2026,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le nouveau coût global prévisionnel actualisé de la rénovation de la crèche communale estimé à **738 854,97 €HT.**

Article 2 : D'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel révisé de la rénovation de la crèche communale s'établissant comme suit :

COFINANCEUR	MONTANT
VILLE	147 770,99 €
CAF	591 083,98 €
TOTAL	738 854,97 €

Article 3 : D'autoriser le Maire à solliciter la Caisse d'Allocation Familiale de la Guadeloupe pour cette demande d'accompagnement supplémentaire de **55 148,03 € HT.**

Article 4 : D'autoriser le Maire à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Article 5 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, à Madame la comptable Publique et à Monsieur le Directeur de la CAF.

Pour expédition conforme

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le **09 DEC. 2025**


Le Maire
Jules OTTO